

COMMUNE DE SAINT LAURENT LA VERNEDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de déclaration en vue de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec un projet d'intérêt général

M. le Maire de Saint Laurent la Vernède a ordonné, par arrêté en date du 12 mai 2016, l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec un projet d'intérêt général.

Dates de l'enquête publique

L'enquête se déroulera du 7 juin 2016 au 7 juillet 2016 inclus.

Au terme de l'enquête publique, et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le Conseil Municipal de Saint Laurent la Vernède délibèrera pour approuver le projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec un projet d'intérêt général, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis éventuellement émis par les personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique.

Commissaire Enquêteur et suppléant

Par décision en date du 15 avril 2016 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Nîmes, ont été désignés Monsieur Michel ANASTASY, domicilié à Saint Laurent des Arbres, cadre administratif en management, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Michel MAHIEUX, domicilié à Saint Victor des Oules, ingénieur dans la fonction publique territoriale retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Consultation du dossier d'enquête publique

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête peut être consulté :

- A la Mairie de Saint Laurent la Vernède du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- Sur le site Internet de la commune de Saint Laurent la Vernède : www.saint-laurent-la-vernedes.fr, Rubrique Vie municipale.

Présentation des observations

Le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillet non mobile, coté et paraphé par le Commissaire Enquêteur sur lequel les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées.

Le public pourra également adresser ses observations, propositions et contre-propositions écrites au Commissaire Enquêteur avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante : Mairie, 1 place de la mairie, 30330 Saint Laurent la Vernède et à l'adresse électronique : mairie.stlaurent-lavernede@orange.fr

Ces observations seront annexées dès leur réception au registre d'enquête publique.

Permanences d'accueil du Public

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du Public pour recevoir ses observations écrites ou orales ainsi que ses propositions et contre-propositions en Mairie de Saint Laurent la Vernède, les jours suivants :

- Le 7 juin 2016 de 9 heures à 12 heures,
- Le 24 juin 2016 de 9 heures à 12 heures,
- Le 07 juillet 2016 de 14 heures à 17 heures.

Suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Environnement.

Sous un délai de 30 jours à partir de la fin de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur remettra à Monsieur le Maire l'exemplaire du dossier d'enquête déposé en Mairie, accompagné du registre d'enquête et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que ses conclusions motivées pourront être consultés par le public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique à la Mairie de Saint Laurent la Vernède, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Ils seront également publiés sur le site internet de la Commune de Saint Laurent la Vernède : www.saint-laurent-la-vernedes.fr Rubrique Vie municipale.

Etude d'impact et dossier d'évaluation environnementale

Conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'Environnement, le dossier d'enquête publique comporte l'étude d'impact du projet et l'évaluation appropriée des incidences sur le Site Natura 2000 ZPS « Garrigues de Lussan ».

Avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'une demande d'évaluation environnementale auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Ce projet emportant mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'un avis tacite, réputé favorable. Le recueil des avis des Personnes Publiques Associées et des autres organismes est présent dans le dossier d'enquête publique.

Informations complémentaires

Toute information relative au projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Saint Laurent la Vernède avec un projet d'intérêt général ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès de Monsieur le Maire de Saint Laurent la Vernède :

- Sur rendez-vous en Mairie,
- Par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Saint Laurent la Vernède, 1 place de la mairie, 30330 Saint Laurent la Vernède,
- Par fax au numéro suivant : 04 66 72 85 41.